



BUBRY



BUBRY vous informe

Bonne année
2017

Bloavezh mat



Voirie



Vie locale



Retour sur
notre école



R.A.M.

RENSEIGNEMENTS UTILES

URGENCES

POMPIERS 18
GENDARMERIE 17
SAMU 56 15
CENTRE ANTI-POISON DE RENNES
02 99 59 22 22

SANTÉ

Médecins généralistes

Dr ROBIN J.
Place Saint-Antoine 02 97 51 70 21

Dr THOMAS G.
6 rue de la Libération 02 97 51 70 56

Pharmaciens

BRÉDÉKA L. – NIGNOL M.L.
21 rue des Tilleuls 02 97 51 70 37

Infirmiers

RHDANEA. – MARCHESSEAU G.
TOUILLIER V. – LE MANCQ S.
6 place Saint-Antoine 02 97 51 31 93

BARTHÉLÉMY M. – LE FUR F. – LE RUYET A.
LETALLEC B. – DANIGO J.C.
4 rue de la Libération 02 97 51 72 70

RIVALAN V. – EVRARD A.
2 rue du Dr Troudet 02 97 27 03 37

Masseurs - Kinésithérapeutes

LE SANT M. – MOLINIER S.
2 rue du Dr Troudet 02 97 51 72 21

CHAUVIN F. – GIRARD M.
3 rue du Dr Troudet 02 97 51 70 53

Ostéopathe

LE SANT M.
2 rue du Dr Troudet 02 97 51 72 21

Pédicures - Podologues

BUREAU F.
2 rue du Dr Troudet 02 97 51 72 21

SALAU I.
3 rue du Dr Troudet 02 97 51 70 53

Orthophoniste

RANC L.
5 place F. d'Esperey 09 73 60 65 98

Ambulanciers et taxis conventionnés

AMBULANCES URGENGE 56
LE SAUSSE M. – KERJOUAN O.
ZA Kerlevic 02 97 51 76 98

BUBRY-AMBULANCES
COLLIN C.
Kerscaven 02 97 51 33 50

Vétérinaires

FAVENNEC Y. – SOUBIES S.
Place F. d'Esperey 02 97 51 70 26

Correspondants de presse

Le Télégramme
PERRET E. 06 09 02 45 74

Ouest-France

AUBINEAU C. 02 97 51 73 60
Claude.aubineau0047@orange.fr

SERVICES MUNICIPAUX PERMANENCES

Mairie

Du lundi au vendredi :
9h - 12h / 14h - 17h

Le samedi :
9h à 12h (sauf en juillet et août)
Tél. : 02 97 51 70 07
Courriel : mairie.bubry@gmail.com
Site : www.bubry.fr

Médiathèque

Horaires des permanences
Périodes scolaires :
Mardi : 16h - 18h
Mercredi : 9h - 12h30 / 14h - 18h
Jeudi : 14h - 18h
Samedi : 10h - 12h30 / 14h - 16h

Périodes de vacances scolaires :
Mardi et jeudi : 14h - 17h
Mercredi : 9h - 12h30 / 14h - 17h
Samedi : 10h - 12h30
Tél. : 02 97 51 76 41
Courriel : mediatheque.bubry@gmail.com
Site : www.bubry.fr
rubrique : Culture Loisirs Tourisme,
page : Médiathèque municipale

Centre Communal d'Action Sociale

Kerscaven
Tél. : 02 97 51 71 86

Assistante sociale

Sur rendez-vous le mercredi matin
Tél. : 02 97 69 53 25

Mutualité Sociale Agricole

S'adresser à Mme LE GOYET
Tél. : 02 97 46 52 73

Mission Locale

La Mission Locale a pour but
d'aider les jeunes de 16 à 26 ans
à la recherche d'une formation ou
d'un emploi.
Sur rendez-vous
Tél. : 02 97 21 42 05

Conseillers départementaux

Jean-Rémy KERVARREC
Sur rendez-vous
Tél. : 06 32 67 86 07
Françoise BALLESTER
Sur rendez-vous
Tél. : 02 97 02 96 96 / 06 61 98 53 79

Député

Philippe NOGUES
Sur rendez-vous
Tél. : 02 97 05 34 81 / 06 37 29 55 73

F.N.A.T.H.

Le 2^{ème} jeudi de chaque mois,
de 9h à 9h45 à la Mairie.

MARCHÉS DE BUBRY

Marché municipal

Centre bourg de Bubry,
2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois, le matin.

Marché alimentaire (producteurs locaux)

Place de l'Eglise,
Mercredi matin à partir de 9h00.

Marché de producteurs locaux

Parking de la crêperie Ar Vadelen
(route de Plouay),
Vendredi à partir de 18h30.

Poissonnier

Place Franchet d'Esperey,
Mardi matin à partir de 10h30.

Ostréiculteurs

Place Franchet d'Esperey,
Samedi et dimanche, le matin.

DÉCHÈTERIE

Du 1er avril au 31 octobre

Mardi : 9h - 12h / 14h - 18h
Jeudi : 14h - 18h
Samedi : 9h - 12h / 14h - 18h

Du 2 novembre au 31 mars

Mardi : 9h - 12h / 14h - 17h
Jeudi : 14h - 17h
Samedi : 9h - 12h / 14h - 17h

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Carte d'identité

Depuis le 1er décembre 2016, la demande est à faire dans les mairies agréées (ex. : Plouay, Hennebont, Guémené-sur-Scorff, Baud, etc.). Avant tout déplacement, prenez rendez-vous auprès des services de la commune de votre choix et vérifiez en mairie de Bubry si vous disposez bien de toutes les pièces nécessaires. Prévoir un délai d'un mois.

Les cartes nationales d'identité émises depuis le 1er janvier 2004 sont valables 15 ans pour les personnes majeures.

Pièces à fournir :

Pour une première demande :
- 2 photographies (fond clair, visage droit et centré, sans expression, sans lunettes),
- 1 justificatif de domicile (ex. : facture d'électricité + 1 attestation pour les personnes hébergées ou les enfants majeurs),
- 1 copie d'extrait d'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance).

Pour un renouvellement, apporter les mêmes pièces mais la copie de l'acte de naissance n'est pas nécessaire si vous pouvez fournir une carte d'identité ou un passeport périmé depuis moins de 2 ans.

En cas de perte de votre carte, fournir :
- les mêmes pièces que pour une première demande,
- 1 timbre fiscal à 25 €,
- 1 déclaration de perte (établie en mairie).

Fiches d'état-civil

Les fiches familiales sont remplacées par des photocopies du livret de famille ; les fiches individuelles sont remplacées par une photocopie recto verso de la carte d'identité ou des pages correspondantes du livret de famille ou par un extrait d'acte de naissance.

Passeport biométrique

La demande est à faire dans les mairies agréées (ex. : Plouay, Guémené-sur-Scorff, Hennebont, Baud, etc.). Prendre rendez-vous avant de se déplacer. Prévoir un délai d'un mois.

Pièces à fournir :

- 1 timbre fiscal à 86 € pour les adultes, 42 € pour les mineurs de 15 à 18 ans et 17 € pour les jeunes de moins de 15 ans,
- 2 photos d'identité récentes et identiques, livret de famille,
- extrait de filiation ou copie d'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance),
- 1 document avec photographie délivré par un organisme officiel (carte d'identité, permis de conduire, carte d'étudiant,...),
- ancien passeport ou déclaration de perte ou de vol (si renouvellement),
- justificatif original de domicile récent.

Le passeport est valable 10 ans pour les adultes et 5 ans pour les mineurs.

Présence obligatoire de la personne concernée, majeure ou mineure. Prise d'empreinte à partir de l'âge de six ans.

Service National : recensement

A la date anniversaire de ses 16 ans et 3 mois, tout jeune Français doit se présenter à la mairie de son domicile muni d'une pièce d'identité et de son livret de famille afin de se faire recenser. La mairie lui remet alors une attestation de recensement valable pour les concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (ex. : le permis de conduire).

Inscription sur la liste électorale

L'inscription sur la liste électorale se fait jusqu'au 31 décembre pour pouvoir voter à partir du 1er mars de l'année suivante. Pour effectuer cette inscription, présentez-vous en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Les jeunes atteignant leur dix-huitième anniversaire sont normalement inscrits d'office sur proposition de l'INSEE.

SOMMAIRE

P 1	Couverture
P 2	Renseignements divers
P 3	Mot du maire
P 4-5	Voirie - Travaux
P 6	Informations
P 7	Tarifs
P 8	Maison de santé
P 9	Nouvelles activités économiques
P 10	Petite enfance : Ram
P 11	Enfance jeunesse : TAP + Atelier théâtre
P 12-13	Résidence Louis Onorati
P 14	Médiathèque
P 15	Page en breton
P 16-17	Retour sur notre école
P 18-21	Vie locale
P 22	État-civil
P 23	Agenda
P 24	Courses de caisses à savon

Crédit photographique et rédaction

Commission communication : R. THOMAZO, N. GUILLEMOT, M.A. LE GAL, J.C. MICHARD, J. LOTHORÉ, A. LE GUYADER-GRANDVALET, A.C. ORDRONNEAU, G. PÉRICO, V. NIGNOL.

Contributeurs : C. EVANO, Y. LE CARRER, J. MASSON, POAR AR 'LEUR !, D. GRANDVALET, L. RAUTUREAU, L. LE STRAT, M.A. QUIDU, E. PERRET, L. DEMEESTER, C. AUBINEAU, D. LE GUÉVELLO, V. RIVALAN, L. GÉTAIN, L. SESQUIÈRE, M. JAFFRÉ, S. GIQUÉLAY, S. GUILLEMOT, C. BÉVAN, F. DAHRINGER.

Personnel communal : B. LE CLAINCHE, N. PRUNELLE, C. COLLIN, L. BANSARD, E. ACOSTA, N. BARRIOS, A. GILLET, E. DUCHER.



Nous ne pouvons commencer 2017 sans avoir une pensée pour l'année que nous venons de traverser. Une année marquée par des événements à jamais inscrits dans l'Histoire de notre pays. Au-delà des émotions, nous souhaitons réaffirmer les valeurs de notre République. Il ne s'agit pas de lutter contre l'Homme, mais de lutter contre, les extrémismes, la peur, le repli sur soi. Et cela nous le pouvons au quotidien, chacun d'entre nous, en faisant preuve de discernement, d'écoute, d'altruisme. Nous devons être vigilants pour construire ensemble une

humanité où dialogue, tolérance et savoir sont des valeurs partagées. Nous devons être solidaires, respectueux les uns des autres.

L'entrée dans une nouvelle année est un moment particulier où s'expriment des projets et des vœux. C'est aussi l'occasion de faire un bilan d'étape. Pour résumer en quelques mots l'action municipale, je dirai qu'avec l'ensemble des élus, nous avons l'ambition d'agir pour tous. C'est un chemin long, passionnant mais difficile, vous le savez, nous évoluons dans un contexte économique général de crise et une raréfaction des financements publics.

Plan local d'urbanisme

Le PLU a été arrêté fin 2015. L'enquête publique s'est déroulée entre les 20 juin et 19 juillet 2016 et le Commissaire enquêteur a établi son rapport qui a été étudié par les Personnes publiques associées (État, Lorient Agglo, Chambres consulaires, SAGE...). Il devrait être définitivement approuvé en début d'année 2017. Dans le même temps Lorient Agglomération a arrêté le projet de Programme local de l'habitat 2017-2022 qui définit les grandes orientations de la politique communautaire de l'habitat en matière de développement et de réhabilitation de l'offre de logements.

Aménagement du bourg de Saint-Yves

La commune ayant dû changer de maître d'œuvre, le démarrage des travaux a été quelque peu retardé. Dans l'optique des travaux à venir, Lorient agglo et la SAUR ont procédé au changement des compteurs d'eau.

Projet de maison de santé

Une association a été créée par les professionnels de santé afin de rédiger un projet de santé. Pour pouvoir mener à bien ce projet et compte tenu de la rareté de terrains adéquats sur le cœur du bourg, la commune a acquis une parcelle à proximité de la mairie.

Le presbytère

Nous travaillons sur la réhabilitation du presbytère et envisageons des travaux en 2017. Une première esquisse a été réalisée.

Je n'ai pas l'intention de dresser une liste exhaustive des faits ou réalisations de l'année.

Je voudrais, à l'occasion de ce nouveau bulletin municipal, avec l'ensemble des élus et des employés communaux, vous offrir tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année et vous inviter à la cérémonie des vœux, le mercredi 11 janvier à 19h00 à la salle polyvalente.

Que 2017 vous apporte joie, bonheur et santé.

Bonne lecture.

Roger THOMAZO

TRAVAUX RÉALISÉS AU COURS DU 2ÈME SEMESTRE 2016

VOIRIE URBAINE

Afin de permettre une circulation plus fluide des véhicules et de protéger les piétons, les règles de stationnement de la rue des Tilleuls ont été modifiées :

- trois places sont disponibles en « arrêt minute » côté épicerie Le Lamer,
- le stationnement est interdit côté Hôtel des voyageurs.

Nous vous remercions de respecter ces nouvelles règles de stationnement !

VOIRIE RURALE

Tricouche :

- route de Ty caul,
- route de Ty Neuhe Keraly.

Enrobé :

- route de Kerboharne (carrefour de Brétinio jusqu'à Perros).

Chemins de remembrement :

Des portions de chemins de remembrement ont été remises en état dans les secteurs de Bodrilouët, Kerboharne, Saint-Armel et Saint-Elliau.



AMÉNAGEMENT DU BOURG DE SAINT-YVES

La commune ayant dû changer de maître d'œuvre, le démarrage des travaux a été quelque peu retardé. Le projet réactualisé sera présenté au public au cours du premier trimestre et les travaux commenceront, après l'attribution des marchés, par l'enfouissement des réseaux électriques dans le centre bourg et la réfection du réseau d'eaux pluviales.

Dans l'optique des travaux à venir, Lorient agglo et la SAUR ont procédé au changement des compteurs d'eau.



RÉTROCESSION À LA COMMUNE DES ESPACES VERTS À LA RÉSIDENCE LOUIS ONORATI

La société BSH qui gère le parc de logements autour de la Résidence Louis Onorati a décidé de mettre en vente ces habitations, prioritairement aux locataires. Les occupants actuels de ces maisons peuvent, cependant, en rester locataires aussi longtemps qu'ils le désirent.

Les espaces verts collectifs (c'est à dire ceux non inclus dans les parcelles vendues avec les maisons) sont rétrocédés à la commune qui en assurera désormais l'entretien.

PANNEAU NUMÉRIQUE

Depuis le 23 novembre, un panneau numérique est installé 10 place du Commerce, au centre de Bubry. Ce nouvel outil choisi par la commune permet de diffuser, de manière rapide, précise et efficace les informations émanant de la mairie et aussi des associations bubryates.

Pour cela il est important que toutes les associations fassent parvenir à la mairie les informations concernant leurs diverses manifestations (horaires, réunions, soirées, voyages, randonnées...). Elles se feront ainsi mieux connaître du public, qui verra chaque jour le dynamisme dont elles font preuve.



CLOCHE DE L'ÉGLISE DE SAINT-YVES

A la suite d'une visite d'entretien, « Yvonne-Marie-Louise » la cloche principale de l'église de Saint-Yves (fondue en 1877) laissait apparaître une fêlure au niveau d'une anse, fêlure due à la corrosion de la pièce métallique tenant le battant. Déposée le 28 octobre et expédiée dans les ateliers de l'entreprise Bodet à Trémentines, près de Cholet, la cloche réparée, a retrouvé sa place dans le clocher le 12 décembre.

Le montant total des travaux s'élève à 4 560 € H.T.



RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Effacement de la ligne allant de Stanqueline à Talresto

Dans le cadre du renforcement du réseau électrique, ENEDIS (anciennement ERDF) procède à l'effacement d'une portion de ligne aérienne dans un secteur du nord de la commune, allant de Stanqueline à Talresto.

La ligne passant auparavant au plus droit, va être enfouie sur le bas-côté de la route. La politique d'ENEDIS étant de supprimer progressivement les lignes situées en plein champ, pour des raisons de sécurité par rapport aux travaux et engins agricoles, des raisons d'intervention plus aisée en cas de problème, l'effacement souterrain réglant aussi les problèmes liés aux branches et chutes d'arbres. Cinq nouveaux transformateurs jalonnent ce tronçon ainsi renforcé.

Ces travaux seront terminés au courant du 1er trimestre 2017. D'autres secteurs de la commune bénéficieront de travaux d'effacement dans les années à venir.

Secteur de Coët Diquel

Le dossier concernant le secteur de Coët-Diquel est aussi en cours, mais les travaux, d'une plus grande ampleur car il s'agit d'une ligne à Haute Tension à modifier, ne seront engagés qu'en 2018.

ÉCOLE LA FEULLAISON

UNE CHAUDIÈRE À CONDENSATION va être installée pour assurer le chauffage de l'école maternelle. Elle sera installée dans un local attenant construit à cet effet.

PRÉAU FERMÉ : des travaux d'aménagement et de sécurité vont être effectués : pose d'un sol souple pour les aires de jeux, renforcement de la charpente, changement du réseau et du tableau électrique.

INFORMATIONS

MARCHÉ ALIMENTAIRE

Le « Petit » marché du mercredi, situé place de l'église a, pour des raisons de sécurité et de place, migré vers le haut de la place. Cette nouvelle situation affecte moins la circulation automobile, et les commerçants, plus regroupés, forment ainsi un véritable espace de vente. Tout le monde semble s'y retrouver.



PLAN LOCAL D'URBANISME

L'enquête publique s'est déroulée entre les 20 juin et 19 juillet 2016. Suite à cette enquête le Commissaire enquêteur a établi son rapport qui a été étudié par les Personnes publiques associées (État, Lorient Agglo, Chambres consulaires, SAGE...). Il devrait être définitivement approuvé en début d'année 2017.

MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LES ASSOCIATIONS : GESTION DES DÉCHETS

A l'occasion des manifestations qu'elles organisent hors de la salle polyvalente, les associations doivent réserver en mairie des bacs de tri des déchets : jaunes pour les emballages, bleus pour les déchets non recyclables, verts pour les déchets alimentaires et compostables (ex. vaisselle compostable).

Un rendez-vous sera donné à un membre de l'association pour venir les récupérer auprès des services techniques municipaux.

Ces bacs seront vidés le jeudi suivant la manifestation, lors du passage du camion-benne chargé de la collecte des déchets des particuliers.

Ensuite, les bacs, **vidés et nettoyés** devront être rapportés par l'association.

Si la manifestation se déroule à la salle polyvalente de Bubry ou à la Maison des associations de Saint-Yves, les déchets triés doivent être obligatoirement déposés dans les bacs jaunes, verts et bleus qui leur sont dédiés.

Les déchets verres et papiers (affiches, flyers, etc.) doivent être déposés dans les conteneurs prévus à cet effet, répartis sur le territoire communal.

NB : quel que soit le lieu de la manifestation, dans ou hors des salles communales, les déchets devront être triés convenablement. Les bacs ne seront enlevés qu'à cette condition !

Merci de votre coopération !

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES 2017

Les élections présidentielles auront lieu les 23 avril et 7 mai. Les élections législatives se dérouleront les 11 et 18 juin.

Rappel : Pour voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales.

Le jour du vote, vous devez vous présenter muni de votre carte d'électeur et obligatoirement d'une pièce d'identité comportant une photo (carte d'identité, passeport, permis de conduire, etc.).

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 1er décembre, la procédure d'obtention des cartes nationales d'identité a changé : seules les communes équipées de bornes sécurisées sont habilitées à instruire les demandes (Plouay, Guémené-sur-Scorff, Baud, Hennebont, etc.). Avant tout déplacement, il faudra prendre rendez-vous auprès des services administratifs de la commune que vous aurez choisie.

NB : il est préférable de passer en mairie de Bubry pour vérifier avec les agents d'accueil que vous disposez bien de toutes les pièces nécessaires (voir liste en page 2, rubrique Documents administratifs).

AUTORISATIONS DE SORTIES DU TERRITOIRE

À compter du 15 janvier 2017, pour voyager à l'étranger sans ses parents, un mineur devra présenter une carte d'identité ou un passeport, ainsi qu'un formulaire d'autorisation de sortie du territoire rempli et signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale et la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire (carte d'identité ou passeport en cours de validité).

Le formulaire CERFA d'autorisation de sortie du territoire sera téléchargeable en ligne.

LORIENT AGGLO : COLLECTE À DOMICILE DES ENCOMBRANTS

Lorient Agglo met en place une collecte à domicile des objets réellement encombrants et donc difficilement transportables, en complément de l'apport volontaire en déchèterie.

Pour en bénéficier, il faut prendre rendez-vous avec le service d'enlèvement des encombrants et être présent obligatoirement lors du passage des agents.

La collecte est limitée aux objets suivants : meubles, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), matériel de sport, matériel de puériculture. Une contribution de l'utilisateur a été fixée, pour 2017, à 10 € par intervention.

Demandes de renseignements : 0 800 100 601.

Prise de RDV auprès du Service d'enlèvement des encombrants : 02 97 44 54 25.

LORIENT AGGLO : L'ESPACE INFO HABITAT CHANGE D'ADRESSE !

L'Espace Info Habitat de Lorient Agglomération a été transféré au 6 rue de l'Aquilon (Quai du Péristyle).

Ces locaux regroupent les services habitat et urbanisme de Lorient Agglo, l'Agence départementale d'information sur le logement du Morbihan (ADIL) et l'Agence locale de l'énergie de Bretagne Sud (ALOEN).

L'Espace Info Habitat a été créé pour garantir un service neutre et gratuit d'information et de conseil afin d'améliorer l'accès au logement pour tous (conseils et informations d'ordre technique, juridique, financier, architectural ou urbanistique).

Renseignements : numéro vert : 0 800 100 601 (touche 3). Site : <http://www.lorient-agglo.fr>.

LORIENT AGGLO : LANCEMENT DU QUATRIÈME PROGRAMME DE RÉHABILITATION GROUPEE DE FILIÈRES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AU COURS DU DEUXIÈME TRIMESTRE 2017

Ce programme concernera tous les propriétaires d'installations classées non acceptables suivant les critères de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Ils seront informés individuellement, et le principe d'adhésion reposera sur le volontariat.

Pour les propriétaires adhérant à ce programme de réhabilitation, un bureau d'étude missionné par Lorient Agglo procédera à la vérification des sorties eaux usées de l'habitation suite au diagnostic du SPANC, à une étude de sol et proposera une filière de traitement adaptée. Les travaux de réhabilitation seront ensuite chiffrés.

A l'issue de cette étude, si les propriétaires décident de lancer les travaux, ces derniers seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Lorient Agglo, par une entreprise retenue par ses soins suite à mise en concurrence.

Sous réserve d'éligibilité, des aides de l'Agence de l'Eau seront accordées aux propriétaires qui suivront la procédure complète (étude, travaux, contrôles de conception, réalisation). Ces aides correspondent, à ce jour, à 60 % du montant de l'opération avec un plafond de 8 500 € TTC.

Renseignements : SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) : 02 90 74 74 99.

CTRL : SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE

UN TRANSPORT À LA DEMANDE, QU'EST-CE QUE C'EST ?
Il s'agit de départs déclenchés uniquement sur réservation. Leurs trajets et horaires sont fixes, mais leur fonctionnement est soumis à la réservation.

COMMENT DÉCLENCHER UN DÉPART ?

Il suffit d'appeler au 02 97 37 85 86 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, au plus tard la veille du passage souhaité et au plus tôt trois semaines à l'avance.

Le service programmera alors le départ de la ligne à l'heure que vous aurez demandé.

LIGNE 45 : BUBRY – INZINZAC LOCHRIST LES FORGES, ALLER ET RETOUR.

A partir de Bubry, LES DÉPARTS RÉGULIERS ont lieu à 6h13 (6h22 à Saint-Yves) et 7h13 (7h22 à Saint-Yves), et LES RETOURS RÉGULIERS à partir d'Inzinzac Lochrist Les Forges à 17h27 et 18h50, avec également, en période scolaire, le mercredi un retour régulier à 11h56.

EN COMPLÉMENT DE CES HORAIRES, LA CTRL PROPOSE UN « SERVICE À LA DEMANDE » POUR LA LIGNE 45.

Ces « départs à la demande » sont, du lundi au samedi, au départ de Bubry, les horaires 8h05 (8h14 à Saint-Yves), 13h00 (13h09 à Saint-Yves) et 14h25 (14h34 à Saint-Yves).

POUR LE RETOUR, en PÉRIODES SCOLAIRES, les lundis, mardis, jeudis et vendredis et, en PÉRIODES DE VACANCES SCOLAIRES, du lundi au samedi (mercredi inclus), le service de transport à la demande concerne l'horaire 11h56.

PARTICIPATION AUX ÉCOLES - ANNÉE 2016-2017

ÉCOLES DE BUBRY	Montant /élève
Fournitures scolaires	45.50 €
Classes transplantées, sorties scolaires	14.50 €
Activités sportives	65.50 €
Eveil musical	14.50 €
Subvention USEP Les Plumes	5.00 €
Contrat d'association avec l'Ecole privée Sainte-Hélène	
- École élémentaire	330.00 €
- École maternelle	1 190.00 €
ÉTABLISSEMENTS EXTÉRIEURS	Montant /élève
École Diwan : école élémentaire	330.00€
C.A.P. / B.E.P.	24.00 €
Collèges : Voyages éducatifs	24.00 €

TARIFICATION DES SERVICES AU 1^{ER} JANVIER 2017

RESTAURANT MUNICIPAL		SALLE POLYVALENTE : LOCATION AUX PARTICULIERS HABITANT BUBRY	
Enfant :		1/2 journée sans repas	97.00€
- Repas régulier	2.86 €	1/2 journée avec repas	135.00€
- Repas occasionnel	3.41 €	Journée + soirée	229.50€
- Si protocole médical (<i>repas fourni par les parents</i>)	0.59 €		
Adulte – Instituteur	5.46 €	SALLE POLYVALENTE : LOCATION AUX PARTICULIERS HABITANT HORS BUBRY	
GARDERIE PÉRISCOLAIRE		1/2 journée sans repas	235.00€
1ère ½ heure (goûter fourni par la municipalité)	1.09 €	1/2 journée avec repas	354.00€
½ heures suivantes, la ½ h	0.58 €	Journée + soirée	471.50€
(½ h commencée = ½ h due)		CHAPITEAU (RÉSERVÉ AUX ASSOCIATIONS)	
Si dépassement des horaires d'ouverture	8.87 €	Location (seul ou avec tables et bancs)	40.00 €
MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE : COTISATIONS ANNUELLES		Caution (seul ou avec tables et bancs)	150.00 €
Livres :		TABLE ET BANCS (RÉSERVÉ AUX ASSOCIATIONS)	
- Abonnement individuel	6.50 €	Prêt gratuit. Caution	150.00€
- Abonnement familial	13.00 €	MARCHÉ : EMPLACEMENTS	
Livres + CD (tarif unique)	16.00 €	Jusqu'à 10 m linéaires	2.18 €
Livres + CD + DVD (tarif unique)	21.00 €	Au-delà de 10 m, le m	0.27 €
MÉDIATHÈQUE : SALLES DE RÉUNION DU REZ-DE-CHAUSSÉE		Camions occasionnels	48.00 €
Associations de Bubry	Gratuit	FUNÉRARUM	
Associations et organismes extérieurs :		Par nuit	95.00 €
- Petite salle / jour	42.00 €	CIMETIÈRE : CONCESSIONS	
- Grande salle / jour	78.00 €	15 ans, le m ²	49.00 €
SALLE POLYVALENTE : LOCATION AUX ASSOCIATIONS (MANIFESTATION SANS REPAS)		30 ans, le m ²	118.00 €
1/2 journée : si entrées payantes	97.00€	COLUMBARIUM : TERRAIN	
Soirée : si entrées payantes	208.00€	15 ans	99.00 €
Si entrées gratuites	74.50€	30 ans	234.50 €
Si repas : supplément	38.00€	COLUMBARIUM : CASE	
Associations scolaires de Bubry : gratuité pour 3 manifestations/an		15 ans	393.00 €
Autres associations de Bubry : gratuité pour 1 AG et 1 manifestation /an		30 ans	587.00 €
		DIVERS	
		Buse PVC posée, le m linéaire	47.50 €

Depuis plusieurs mois, l'équipe municipale de Bubry s'inquiète de l'offre de médecins sur notre commune dans les prochaines années. De nombreux Bubryates expriment leurs craintes à ce sujet.

Une première réunion, organisée par la mairie dès 2015, avait permis à l'ARS (Agence Régionale de Santé) de rencontrer les professionnels de santé de la commune : médecins, pharmacien, infirmiers, kinésithérapeutes, ... pour évoquer cette question et indiquer que le préalable à tout projet était la création d'une association de professionnels de santé.

Une seconde réunion s'est tenue le 12 juillet 2016, toujours en présence de l'ARS et de professionnels de santé et d'élus de Bubry et Quistinic.

Une association de professionnels a vu le jour dans la foulée, portée par sa présidente, Virginie Rivalan. Les statuts ont été déposés officiellement le 20 septembre 2016.

Cette association va maintenant pouvoir bénéficier de l'aide financière de l'ARS et d'un accompagnement pour la rédaction d'un projet qui aboutira éventuellement à la création d'une maison de santé. Les professionnels de santé doivent se retrouver en moyenne une fois par mois, pendant six mois à cet effet.

La mairie a, de son côté, fait l'acquisition d'un terrain situé en plein bourg dans cette optique, mais la principale difficulté sera de trouver un, ou des médecins, pour venir y travailler en partenariat avec les autres professionnels.

La municipalité a également fait réaliser un film par André Le Moustarder, afin de participer aux deux « Généraliste Dating » qui ont eu lieu à Brest, le 20 octobre et à Rennes, le 17 novembre derniers. Ces réunions se déroulent sur deux temps : tout d'abord, les films de présentation des communes sont projetés devant les étudiants de fin de cycle de médecine, et ensuite, un temps de rencontre permet aux futurs médecins de discuter avec les professionnels de santé présents et les représentants des différentes municipalités inscrites, le but étant de nouer des contacts.

Il ressort de ces rencontres que beaucoup d'étudiants en médecine envisagent d'abord d'effectuer des remplacements avant de s'installer et qu'ils ne souhaitent pas se retrouver seuls pour l'exercice de leur profession. La création d'une maison de santé favorise l'installation d'un futur médecin, mais la connaissance d'une commune par le biais de stages et de remplacements auprès des médecins en poste peut aussi contribuer à l'arrivée de nouveaux professionnels de santé.



Virginie Rivalan et Marie-Laure Nignol ont présenté la commune aux étudiants lors de la journée "Généraliste dating" de Rennes.

ASSOCIATION DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ DE BUBRY

Composition du bureau :

Présidente : Virginie Rivalan, infirmière

Vice-Président : Gildas Thomas, médecin

Secrétaire : Matthieu Le Sausse, ambulancier

Trésorier : Mikaël Le Sant, kinésithérapeute

Trésorier adjoint : Michel Girard, kinésithérapeute

Des infirmières et pharmaciens en sont aussi membres.

DIDIER JAN : TAXI JAN

Partenaire transport de vos soirées (discothèque, restaurant, repas de famille, etc.), vers les gares, aéroports mais aussi pour vos courses (marchés, magasins, etc.).

Didier Jan assure également le service de transport à la demande de la ligne 45 de la CTRL (contacter la CTRL pour réservation).

Actuellement, il est en attente de conventionnement avec la CPAM.

Disponible 7 jours sur 7, toutes distances acceptées, english spoken.

TAXI JAN

Kerbriant

56310 BUBRY

Tél. : 02 97 08 23 16 / 06 65 07 74 82



BRUNO SARAZIN : PHOTOGRAPHE



Photographe événementiel, exerce depuis 8 ans.

Réalisation de reportages photos pour toutes occasions : mariage, baptême, anniversaire, communion, etc.
Déplacements jusqu'à 60 km de Bubry.
Devis gratuits.

UNIKINSTANT

Tél. : 06 78 08 71 68

Courriel : unikinstant@live.fr

Site : unikinstant.e-monsite.com

JEAN-CHRISTIAN LAMOUR : POMPES FUNÈBRES

Organisation complète d'obsèques.
Transport de corps.

Tous travaux de cimetière : caveaux, monuments, gravure, marbrerie.

Articles funéraires.

Contrats obsèques.



POMPES FUNÈBRES LAMOUR

5 rue des tilleuls

56310 BUBRY

Tél. : 02 97 39 56 66 / 06 73 68 12 51

Courriel : chlamour@wanadoo.fr

Site : pompes-funebres-marbrerie-morbihan.fr

OLIVIER MALATER : CRÊPERIE LE SAINT-YVIEN



Crêpes de blé noir et de froment.
Ouverture les vendredis et samedis, midi à partir de 12h00 et soir à partir de 19h00 ; le dimanche soir à partir de 19h00.

CRÊPERIE LE SAINT-YVIEN

Saint-Yves

56310 BUBRY

Tél. : 02 97 51 72 91

VÉRONIQUE ET HERVÉ LE MOULEC : VENTE DE VIANDE DE VEAU

Vente de viande de veaux élevés sous la mère. Élevage en conversion vers l'agriculture biologique.

Caissette à partir de 3 kg, sur commande.

Livraison possible.



ÉLEVAGE LE MOULEC

Manéandol

56310 BUBRY

Tél. : 06 87 13 00 80

Courriel : maneandol@orange.fr

AURÉLIE KIEFFER : BAR'A PATOU

Fabrication artisanale de biscuits bio pour chiens, sans colorants ni conservateurs.

BAR'A PATOU

Le haben

56310 BUBRY

Tél. : 06 16 20 61 08

Courriel : aurelie.kieffer@hotmail.com

Facebook : Barapatou



ALIÉNOR EVRARD :

INFIRMIÈRE LIBÉRALE

Soins à domicile et au cabinet sur rendez-vous.
En association avec Virginie Rivalan.

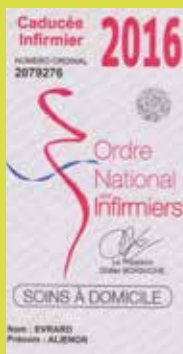
CABINET INFIRMIER

2 rue du Dr Troudet

56310 BUBRY

Tél. : 02 97 27 03 37

Port. : 06 20 75 53 25



ETABLISSEMENT NIVOIX-ROBIC : POMPES FUNÈBRES

Organisation d'obsèques.
Transport de corps avant et après mise en bière.
Thanatopraxie. Articles funéraires.
Marbrerie, fourniture et pose de caveaux.
Monuments funéraires et cinéraires.
Prévoyance obsèques.

ÉTABLISSEMENT NIVOIX-ROBIC

2 rue des tilleuls

56310 BUBRY

Tél. : 02 97 07 42 36 / 06 61 90 27 43 - Courriel : nivoix.bubry@orange.fr - Site : nivoixrobic.fr



LE MÉTIER D'ASSISTANTE MATERNELLE

L'accueil chez une assistante maternelle est le seul mode d'accueil du jeune enfant disponible sur le territoire couvert par le RAM intercommunal d'Inguiniel, Bubry et Quistinic. Pourtant, c'est un métier encore bien peu connu.



Contrairement à ce que l'on entend souvent, être assistante maternelle, c'est bien plus que de changer des couches et se promener avec les enfants. Pour les tout-petits, l'assistante maternelle est une figure d'attachement importante. Après les parents, c'est la personne qui en prend soin le plus souvent. Certains enfants en grandissant continuent à rendre régulièrement visite à leur «nounou». L'assistante maternelle doit créer un cadre accueillant et rassurant pour les enfants et les parents, permettant ainsi une séparation en douceur.



Même si tous les apprentissages doivent être initiés par les parents, l'assistante maternelle participe grandement à l'acquisition de l'autonomie de l'enfant. Entre autres, elle veille à ce que l'enfant apprenne à manger seul, à s'habiller et à se déshabiller, et quand il grandit, elle participe à l'apprentissage de la propreté. Comme son métier l'exige, elle consacre tout le temps nécessaire pour que ça se fasse dans la douceur, alors que les parents sont souvent emportés par le tourbillon de la vie.

L'assistante maternelle doit aussi avoir des dons de diplomatie et d'adaptabilité pour travailler avec plusieurs employeurs en même temps.



Depuis maintenant trois ans, les assistantes maternelles sont soutenues dans l'exercice de leur profession par le Relais assistante maternelle. Une des missions du RAM est de contribuer à la professionnalisation des assistantes maternelles. Presque toutes les animations mises en place par le relais ont cet objectif. Les matinées de jeux libres sont l'occasion d'échanger avec ses collègues et Laëtitia, l'animatrice du RAM, sur ses pratiques professionnelles, de développer son sens de l'observation pour mieux répondre aux besoins de l'enfant. Les intervenants extérieurs, en éveils musical, corporel et sensoriel, apportent de nouvelles connaissances aux assistantes maternelles en plus des idées d'activités qui peuvent être refaites à domicile.

De plus le RAM propose aussi des animations en soirée, sans enfants, comme par exemple, l'atelier du mouvement une fois par mois. Ces soirées ont pour objectif de susciter le questionnement et la discussion chez les professionnelles, pour améliorer la prise en charge des enfants. Des soirées à thèmes sont proposées régulièrement, telles que fabrication d'instruments de musique, rédaction d'un projet d'accueil à présenter aux familles... et les assistantes maternelles volontaires ont pu passer leur PSC1 l'année dernière. Au mois de septembre, une formation sur l'aménagement de l'espace au domicile de l'assistante maternelle a eu lieu à Inguiniel.

Pour tout renseignement, sur le métier ou pour l'embauche d'une assistante maternelle, contactez Laëtitia Demeester au 02 97 50 64 22 ou ramdonrhador@orange.fr.

LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Depuis le mois de septembre, de nouvelles activités sont proposées aux élèves des écoles publiques qui participent aux TAP :

- atelier mosaïque avec Rolande Delarue, artiste mosaïste. A l'issue des séances, les enfants auront réalisé une fresque dans chaque école,
- atelier bricolage : réalisation de meubles à partir de palettes en bois. Cette activité est proposée par Nelly, des services techniques de la commune,
- atelier peinture sur soie avec Madeleine Dalissier, intervenante bénévole du Club féminin.

Les autres activités communes aux années précédentes et plébiscitées par les enfants sont toujours en cours : sport, théâtre, motricité, atelier créatif et peinture.

Le programme proposé pour le deuxième trimestre comprendra, entre autres, un atelier de construction de cerfs-volants

avec initiation au vol, des séances d'initiation au dessin, la création d'un jeu de société, des ateliers créatifs à la médiathèque et un atelier sur les droits de l'enfant en partenariat avec l'UNICEF.

De nouvelles activités seront également proposées au troisième trimestre.



ATELIER THÉÂTRE POUR LES JEUNES

Pour répondre à une demande du Conseil municipal des jeunes, le Pôle enfance jeunesse propose, depuis le mois de novembre, un atelier théâtre pour les enfants âgés de sept ans et plus.

Encadrés par Nathalie Barrios, les comédiens en herbe apprennent les techniques du théâtre, de l'expression et de la mise en scène à travers des scènes et des sketches.

Tout cet apprentissage aboutira à la représentation d'une pièce lors d'une soirée co-organisée par le Conseil municipal des jeunes et la troupe des Tréteaux de Bubry, à la salle polyvalente, en fin d'année scolaire..

Modalités d'inscription : être âgé d'au moins sept ans et acquitter une cotisation annuelle aux activités du PEJ de 5.25 €.



RÉSIDENCE LOUIS ONORATI

RENCONTRES INTERGÉNÉRATIONNELLES

Journée intergénérationnelle avec les enfants du Centre de loisirs, à l'initiative du Conseil municipal des jeunes.





Jeux, danses, cuisine et douceur du farniente au soleil sont appréciés par les résidents.



TRAVAUX D'EXTENSION ET D'AMÉLIORATION

Dans le cadre des projets de travaux d'extension et d'amélioration de L'EHPAD Louis Onorati, plusieurs rencontres ont déjà eu lieu entre le CCAS de Bubry, les représentants de Bretagne Sud Habitat (propriétaire des bâtiments), la société Les Ajoncs et le Conseil départemental.

L'EHPAD Louis Onorati qui comporte cinquante-cinq chambres a été construit en trois phases :

- 1976 : construction de trente-deux logements, avec l'administration, la cuisine et la salle de restauration,
- 1983 : première extension : onze nouveaux logements sont construits,
- 1989 : deuxième extension : douze logements s'ajoutent aux quarante-trois déjà existants.

Des travaux de mise à niveau de sécurité et d'aménagement de seize logements de la partie 1976 ont déjà été réalisés en 2003, mais il faut maintenant envisager à nouveau des travaux d'extension et d'amélioration, dont voici les grandes lignes :

- réorganisation de l'accueil de L'EHPAD et du CCAS,
- création d'une extension de trois logements (en remplacement de chambres trop petites),
- création d'une salle d'animation de 60 m² communiquant avec un jardin sécurisé,
- création de vestiaires conformes pour le personnel,
- rénovation des salles de bain de trente-cinq logements pour mise en conformité.

Le projet intègre également une volonté d'assurer des performances énergétiques favorisant les économies d'énergie.

La validation de principe de la DGISS 56 date du 7 juillet 2016 et le Bureau de BSH a autorisé le lancement de l'opération le 25 juillet 2016.

Le calendrier prévisionnel prévoit le démarrage des travaux au cours du 2^{ème} trimestre 2017, pour une durée de 18 mois.



Depuis la rentrée de septembre, des **ateliers récréatifs «parents-enfants»** ont lieu à la médiathèque, un mercredi par mois, de 14h30 à 16h30. Comme leur nom l'indique, ils s'adressent aux enfants accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent. Pendant le dernier trimestre 2016, les participants se sont essayés à la peinture aborigène, à la technique de dessin 3D et ont réalisé un tableau en sables colorés et une couronne de Noël.

Les prochains ateliers seront consacrés à la réalisation d'un tableau en papier vitrail, à la confection de masques, au tissage d'un soleil et de bracelets en laine, etc.

NB : ateliers gratuits, matériel fourni par la médiathèque.

Inscription à la médiathèque au 02 97 51 76 41.

EXPOSITION DE PEINTURE : "LES MONDES D'ORLA #1"

Pat Orla, artiste melrandais, exposera ses toiles à la médiathèque, du 14 au 25 mars prochains.



RECHERCHE DE DOCUMENTS SUR LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Dans la perspective de la création d'une exposition sur la guerre de 1914-1918, la médiathèque recherche des documents, photos, courriers, et objets relatifs à cette période.

Les documents papiers et photographiques seront rendus à leurs propriétaires après avoir été scannés.

Contact : 02 97 51 76 41 - mediatheque.bubry@gmail.com



Au début du mois d'octobre, l'association **Poar ar 'leur !** a présenté une exposition sur les **accordéonistes du Pays Pourlet**. Elle réunissait photographies, textes, livres, affiches d'époque et quelques accordéons de collection. Un beau travail qui a été apprécié par les visiteurs !



Au mois de décembre, **Marie-Thérèse Le Bigot** a exposé une cinquantaine de toiles représentant, pour la plupart, des paysages marins. Autodidacte et passionnée par la peinture, elle participe aux ateliers de l'association Bubry'Arts où elle peaufine ses diverses techniques. Bravo l'artiste !



Le samedi 19 novembre, **Eugène Nicolas** et **Jo Mével**, deux des co-auteurs de l'ouvrage **«Mémoire d'école, instituteur... c'est quelque chose»** ont présenté un diaporama retraçant l'histoire de l'Ecole normale et raconté leur vécu d'instituteurs au sein de l'école publique. Une discussion s'est ensuite engagée avec le public, riche de souvenirs et d'anecdotes !

RESPECTONS NOTRE PATRIMOINE !

Entreprendre des travaux sur une vieille maison ne s'avère jamais chose aisée quand on ne possède pas les connaissances suffisantes sur les bâtisses en pierre : quels artisans contacter pour effectuer les travaux ? Quels matériaux mettre en œuvre ? Quelles modifications peut-on apporter à la maison ? Etc. Un tour dans nos campagnes nous permet de constater que beaucoup de vieilles maisons ont été rénovées... avec plus ou moins de bonheur !

Pourtant, si certaines réalisations ne sont pas très réussies, il en existe d'autres qui sont tout à fait remarquables. Si l'on ne devait en citer qu'une parmi celles-ci, on pourrait sans se tromper mettre en avant le gîte «Le Roseau» du bourg de Lanvaudan : chaque intervention a été menée à la perfection, par des artisans maîtrisant parfaitement leurs techniques. Le résultat est admirable !

En ce qui concerne les rénovations moins heureuses, on constate des murs de pierres étouffés sous le ciment, des portes et des fenêtres qui ont été agrandies pour laisser entrer plus de lumière avec, quelques fois, des proportions si exagérées que l'harmonie des façades n'est plus respectée.

Ces exemples doivent amener les propriétaires de vieilles maisons à réfléchir avant de se lancer dans des travaux et, si toute la bâtisse doit être réhabilitée, à les inciter à faire appel à un maître d'œuvre uniquement spécialisé dans nos vieilles pierres. Celui-ci établira un programme de travaux, basé sur un inventaire des actes incontournables, qui correspondra très exactement à l'esprit de nos vieilles maisons. Il conseillera de s'adresser à des maîtres-artisans spécialistes de la restauration du bâti ancien, au premier rang desquels, les maçons.

DOUJAMP DOH HUR GLAD !

Gobér labourieu ar un ti koh bennek, -péotramant ou lakat gobér-, 'vé berpet sterd de gas de benn a pa n'anaùer ket kalz a dra diar-benn er saùadurieu mein : get pèh artizaned monet é darempred aveit kas er labourieu de benn ? Pésort dafareu lakaat é pleustr ? Pèh kemmadenneu e hellér gobér d'en ti ? Ha kement zo...

Trawalh zo d'en den monet d'obér un tamm tro-valé dré hur mézeu aveit guélet ha kompren penaos a bep sort treu dishañval zo bet groeit d'hun tiér. Treu mat, mes eùé,-ha dreist holl-, treu fall...

Pèh treu mat ? Ma, maleürus er-walh é de lâret, mes ret é hen anzaù : nend é ket stank er skouériu e hellér ménégin. Unan bennek néoah zo anaùet mat genomp-ni dré er vro : er loj "Er horz-deur", é Lovedan. A-gement tra zo bet groeit a-feson, get artizaned ag er ré ùellañ ha n'ou dès ket huitet ar ou zaol . Ur pennvad !.

Fed a dreu huitet, -allas !-, ne vanka ket er skouériu : ne ouïan ket pegement a vangouériu mouget get simant e gaùér, pé dorieu ha fenestreu biskoah brasoh hag e ifama er fasadenneu ar-zigaré leuskel er goleu de vonet a-barh. Kement-sé e ziskouéa mat aset penaos éh ès bet un amzér ma vezé ret chañj en treu ha monet devat er modernelèh ken ha ken ! Braù 'vehé bet num choñjal tammigeu kent gobér kalavern petra...
Mard é en ti de restaorein penn-dré-benn, rekiz é bout sikouret get ur mestr-obérénn ag e zo é vichér gobér ar-dro er vein goh, ha kén'meit en treu-sé ! Hennèh (pé honnèh) e saùei ur programm labourieu, diazéet ar ur renabl obériu a-féson hag e goucha tré-ha-tré get spered en tiér koh. Anaù e hra-éañ er vistr-artizaned ag er vro koupapl de sovein hun tiér, dreist-holl er vasonérión. A-ziar ou fenn é vo komzet er wèh-man 'za...

Jérôme Masson
Poar ar 'leur !



Belle longère dans la campagne bubryate.

HISTOIRE LOCALE : RETOUR SUR NOTRE ÉCOLE

Lors d'une randonnée sur la commune, d'une partie de chasse ou d'une rencontre scolaire, les anciens élèves du «baby boom de l'après-guerre» se souviennent de leurs années d'écoliers bubryates.

Venant à pied de Saint-Armel, de la Croix-Rouge ou de Kerbrevest, soit trois à quatre kilomètres chaque matins et soirs, à travers bois et guérets, tirant par le bras les plus petits, en bandes joyeuses et parfois chahuteuses, filles et garçons rejoignaient l'école à neuf heures tapantes, qu'il pleuve ou qu'il vente. Le service de ramassage scolaire ne sera créé qu'en 1964-1965.

Par grand froid, notamment en 1963, le poêle à bois diffusait une douce chaleur qui permettait de réchauffer les doigts gourds. Les engelures et autres crevasses sur les mains ne facilitaient pas le maniement du porte-plume et de sa plume «sergent major». L'écriture devant se faire impérativement de la main droite, on obligeait les gauchers à écrire de cette main, faisant de bon nombre d'entre eux des «gauchers contrariés», avec pour conséquences des difficultés de graphisme et des problèmes psychologiques...

La classe commençait inmanquablement par une leçon de morale à partir d'une phrase écrite sur le tableau noir et, dans les écoles privées, on y adjoignait la prière. Le tableau se déplaçait et au fur et à mesure des trois heures de cours du matin, entrecoupées d'une récréation, apparaissait le programme de la matinée : conjugaison et grammaire, mathématiques : additions, soustractions, multiplications, divisions ; le calcul mental clôturait la matinée, torture cérébrale pour les non matheux.

Le repas se prenait à la cantine instaurée dans chaque école après la guerre 39-45. (L'actuel restaurant municipal ouvrira en 1992). La classe reprenait à 14h avec les sciences naturelles. On s'y penchait sur les pistils et étamines des fleurs, les cotylédons des haricots. En histoire, on apprenait la litanie des rois de France et de Navarre. Le dessin d'une pomme ou d'un pichet, les chants (la Marseillaise, le chant des partisans), la récitation d'un poème de Baudelaire punctuaient ces après-midi studieux. A l'approche de la kermesse, l'activité sportive se faisait autour d'enchaînements d'exercices physiques dits «lendits». Certains élèves de cette époque sont encore capables de reproduire ces mouvements de gymnastique !

La classe se terminait à 17h avec parfois une dictée pour achever ces six heures de cours journaliers. Une volée de moineaux sortait alors des écoles. Les «punis» restaient en classe et rentraient chez eux à la nuit noire en hiver. Le maître corrigeait les cahiers. Le leitmotiv de cet enseignement était la «discipline et la réussite scolaire des enfants». L'emploi d'une règle ou d'une baguette «magique» faisait entrer dans les «petites têtes blondes ou brunes» les rudiments grammaticaux et autres tables de multiplication.

A chaque fin de trimestre, une grande épreuve attendait les enfants : les «compositions» ! L'addition des résultats en français, mathématiques, histoire, etc., donnait lieu à un classement. Les têtes de classe se disputaient les trois premières places à coups de centièmes de points. Les autres, dans le «ventre mou» de la classe, attendaient la fin de l'année pour savoir s'ils étaient admis dans la division supérieure avec, à la clé, un nouveau maître... parfois craint.



École publique de Saint-Yves en 1961



École publique de Bubry en 1961

Le redoublement était redouté car on perdait alors les copains et copines de la «division».

A la fin de la grande classe, les meilleurs élèves rejoignaient les pensionnats des collèges de Baud ou de Guéméné, ou des lycées pontiviens ou lorientais. Une autre filière existait pour les écoles privées via le petit séminaire de Sainte-Anne d'Auray ou le Juvénat des soeurs à Plumelin.

Un concours pour l'obtention de bourses scolaires avait lieu en fin d'année. Elles permettaient de financer l'entrée en sixième pour les familles nombreuses. Les élèves non admis poursuivaient leur scolarité jusqu'à quatorze ans et passaient le Certificat d'étude. Celui-ci en poche, ils rejoignaient l'apprentissage auprès d'un patron ou la ferme familiale. Grâce aux connaissances acquises durant leurs années de scolarité, ces jeunes garçons et filles ont fait de belles carrières, notamment dans le bâtiment, l'industrie ou encore le commerce.

La cour de récréation était le théâtre de nombreux jeux : billes (tour de France), «déclaration de guerre» entre pays et autres courses poursuites pour les garçons et marelle, saut à la corde, jeux de balles pour les filles. Un en-cas à base de châtaignes ou d'une pomme permettait de se restaurer. Dans les années 60, par décision ministérielle, à la récréation, un verre de lait sera proposé à chaque élève.

Les jours de classes étaient le lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi toute la journée. Les jours de congés étaient alors le jeudi et le dimanche. Le mercredi remplacera le jeudi en 1972 par arrêté du ministre de l'éducation, Olivier Guichard.

La commune comptait huit écoles réparties sur le territoire. Au bourg de Bubry, il y avait deux écoles publiques : l'une pour les garçons et l'autre pour les filles, et les écoles privées Saint-Pierre pour les garçons et Sainte-Hélène pour les filles. A Kerantalm se tenait aussi une école publique. Au bourg de Saint-Yves, l'école publique mixte et les écoles privées des filles et des garçons accueillaient les élèves relevant de cette paroisse.

Durant ces décennies, des instituteurs ont officié et marqué les esprits de nombreux élèves. Parmi ces maîtres et maîtresses, on notera, à Bubry, pour les écoles publiques : René Capton, Pierre Glory, Jean Salaün et son épouse, Mme Collin ; pour les écoles privées : l'abbé Rio, Jo Le Pimpec, Robert Le Métayer et Mère Albert Michel ; à Saint-Yves, à l'école publique : Louis et Anne Juillet, Raymonde Le Bolay ; et à l'école

privée : Jeanne Cocaud.

Lorsqu'ils percevaient un enfant doué pour les études, ces enseignants intervenaient auprès des parents et aidaient ces élèves à poursuivre leur carrière en les orientant vers les filières scolaires adéquates. On notera parmi cette génération de l'après-guerre la réussite d'élèves bubryates toutes écoles confondues. Certains deviendront médecins, psychologues, architectes, responsables dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie, ingénieurs, enseignants. Des carrières que l'on doit en partie à nos enseignants soucieux de la réussite scolaire de leurs élèves.

LUCIENNE GÉTAIN, MAÎTRESSE À BUBRY, DE 1961 À 1992

Lucienne Gétain, après une carrière débutée à Bieuzy les Eaux de 1957 à 1960, enseignera pendant deux ans à l'école de Kerantalm où elle succédait à Mme Frouin. Elle se souvient avec plaisir de ces années et des bonnes relations avec les parents dans cette petite école rurale qui accueillait les élèves jusqu'au CE2. «Nous apprenions à lire aux élèves avec la méthode dite Poucet».

En 1964, elle intègre l'école publique de Bubry où elle enseigne à la classe de CP qui comptait, certaines années, jusqu'à trente-huit élèves. Puis elle devient directrice de la maternelle à sa création en 1972, avec l'aide de l'inspectrice Mme Théry. Un bon parcours scolaire au service des enfants dont le but «était de transmettre un savoir aux élèves en étant attentive et à la portée de l'auditoire scolaire qu'on nous confiait chaque année. Le suivi des parents est aussi très important dans la transmission de ce savoir scolaire» précise-t-elle. «J'étais très heureuse de voir les élèves arriver en classe avec le sourire dans ce milieu dédié à l'enfance. Je défendrai toujours l'enfant» conclut Madame Gétain.



Yves Le Carrer



Le forum des associations s'est déroulé le samedi 3 septembre dernier.

A noter : Cette année, il aura lieu le vendredi 1er septembre, en soirée.



Le dimanche 30 octobre, trente-trois exposants ont proposé leurs produits alimentaires et artisanaux au marché du terroir.

FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

Une formation aux premiers secours aura lieu sur la commune de Bubry les vendredi 24 février 2017, de 19h à 21h et le samedi 25 février 2017, de 9h à 17h.

Organisée par l'Association de Formation au Secourisme du Pays de Plouay, cette formation s'adresse à toutes les personnes âgées de 16 à 96 ans, et permet d'obtenir le diplôme de Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1).

Durée : 9h sur deux jours.

Tarif : 60 €.

Inscription auprès du formateur, Ludovic Rautureau au 06 32 15 57 30.

Dimanche 21 août, belle journée propice à une visite dans les chapelles ouvertes ! Quatre d'entre elles ont accueilli nos artistes locaux. La journée s'est terminée par le concert du groupe Arrin à la chapelle Sainte-Hélène.



Le jeudi 17 novembre, les élèves des trois écoles bubryates, à partir du CE2, soit environ quatre-vingt-dix enfants, ont participé à l'opération «sécurité routière piste vélo» organisée par la DDTM. Les écoliers ont tous obtenu leur permis vélo !



Le 4 septembre, à l'issue de l'assemblée générale de la Société de chasse, Michel Guillemot, le président, a remis la médaille de la Fédération départementale à André Le Léanec et Pierre Le Ferrand, deux chasseurs qui comptent, chacun, cinquante-huit validations de permis !



Guénauelle Nicol, Estelle Romieux, Julie et Lionel Le Strat, Bernard Collin, Laurent Nicol, Jérôme Le Gouallec et Jacques Robin ont participé au marathon de Dublin, le 30 octobre dernier. Ils ont obtenu de très bonnes performances et ont apprécié l'ambiance chaleureuse et conviviale de cette rencontre sportive !



Du 14 au 18 juillet, des membres du Comité de jumelage, du Bagad Sant-Ewan et des Bugalé Melrand ont été accueillis, avec le comité de Marcallo con Casone, par le comité de Macroom, notre ville jumelle irlandaise. Cette année, au début du mois de juillet, ce sera au tour de Bubry de recevoir les délégations irlandaise et italienne. Les personnes pouvant héberger des membres du comité italien sont priées de contacter Loïc Sesquière au 06 33 09 52 47 ou Agnès Bolzinger au 02 97 51 78 58.

Beau succès pour les fêtes locales de Bubry et de Saint-Yves !

Les organisateurs sont très satisfaits de la bonne fréquentation de ces jours de festivités, tant pour les épreuves sportives que pour les repas.

Le feu d'artifice de Bubry a, comme d'habitude, émerveillé les spectateurs, petits et grands, venus l'admirer !



Après de longues années d'absence, les statues de Sainte Marguerite et Saint Souverain ont retrouvé leur place dans la chapelle Saint-Trémeur. Elles ont été réalisées par Patrick Niclas, artiste morbihanais spécialisé dans la sculpture de saints bretons, et financées par le Comité de chapelle.



Lors du concours de solistes de cornemuse organisé par la Kerlenn Pondi, le samedi 12 novembre dernier à Pontivy, Glen Le Strat, jeune sonneur du Bagad Sant Ewan Bubri, a remporté haut la main le concours en catégorie B, moins de vingt ans. Il est arrivé premier sur les six concurrents engagés, en terroirs breton et écossais. Grand bravo à Glen, jeune musicien prometteur !



Les jeunes élus du Conseil municipal des enfants ont participé à la cérémonie du 11 novembre.



Le 26 juillet dernier, lors de la Journée de la Femme dans la résistance, Louis Le Du, résistant précoce et animateur du groupe FTP Vaillant-Couturier, longtemps président de l'ANACR de Bubry, a été promu Chevalier de la légion d'honneur.



Bonne ambiance à la Fête des voisins de Kernouzig !

Erwan Le Pendeven (ici à gauche avec les membres du nouveau bureau) remplace Yvonne Fouillé à la présidence du Comité de la chapelle de Saint-Hervé.



LES TRÉTEAUX DE BUBRY

Après une pause de deux ans, la troupe des Tréteaux de Bubry a repris le chemin des répétitions. Les comédiens locaux joueront leur nouvelle pièce le samedi 4 mars en soirée et le dimanche 5 mars après-midi à la salle polyvalente.

La nouvelle présidente, Claude Lebas, succède à Cédric Houssays.



Le Club canin « Les 4 pattes bubryates » change de nom et de présidente. Il s'appelle désormais Bubry activités et sports canins et sa nouvelle présidente est Anne Héno. Au mois de septembre dernier, le salon animalier organisé par l'association a connu un beau succès !

NOUVELLE ASSOCIATION : LA PATTE SUR LE CŒUR

La Patte sur le cœur a pour but de financer l'action des chiens visiteurs en hôpitaux, EHPAD, écoles et établissements pénitentiaires. Les chiens diplômés de la société centrale canine et labellisés chiens visiteurs sont encadrés par des maîtres éducateurs canins ou diplômés pour les chiens visiteurs.

Afin de financer cette action, La Patte sur le cœur propose des pensions à la journée ou en séjour dans des chenils de 10 à 30 m² avec trois cours de 100 m² chacune environ et promenade quotidienne sur chemins.

Tarifs : de 5 à 10 € par jour en fonction de la taille du chien, avec possibilité de prix dégressifs pour les chiens d'une même famille.

Le lieu est agréé par la DDPP et les services vétérinaires. La personne en charge des chiens est titulaire du Certificat de capacité et du Brevet d'éducateur canin.

Présidente : Nathalie Prunelle. Tél. : 06 52 76 90 27.



NAISSANCES

Bleuenn DONIAS	17 juillet
Louanne LE BOULCH	22 septembre
Wendy LE MOING	27 septembre
Naelle LE GOUGUEC	22 octobre
Lia TRIGGIANO	28 octobre
Rose PUREN	16 novembre
Sohan LE SAËC	29 novembre
Maxence EVANNO	3 décembre
Léane PHILIPPE	6 décembre

RECONNAISSANCES ANTICIPÉES

Vous attendez un enfant, vous n'êtes pas mariés : pensez à la reconnaissance anticipée de votre enfant à naître. Renseignez-vous en mairie dès le début de votre grossesse.

MARIAGES

Ophélie BLANCHARD et Fabrice PERRON	9 juillet
Sylvie LE GUENNEC et Cédric QUINIO	16 juillet
Marie ASSAMO et Yvon BIGOIN	23 juillet
Klervi LE CUNFF et Clément LARTIGUE	20 août
Sandra JÉGOUZO et Sébastien LE DANTEC	10 septembre
Virginie LE GUELTE et Sylvain MALVOISIN	24 septembre
Sandra MONNIER et Thierry ANNIC	29 octobre
Brigitte POUZEVARA et Pascal LE CLOUËREC	10 décembre

DÉCÈS

Marie PÉRESSE, veuve LE STUNFF	25 juin
Patrick EVENOU	27 juin
Julienne LE GUENNEC, veuve CANO	1er juillet
Roger PEREZ	2 juillet
Marie LANLO, épouse VÉTEAU	4 juillet
Julie ROPERS, veuve LE STRAT	5 juillet
Jean PESSSEL	10 juillet
Marie-Louise LE HOUÉDEC, veuve LE GAL	12 juillet
Raymond EVANNO	14 juillet
Julien GUYON	16 juillet
Constant MALARDÉ	18 août
Suzanne YHUEL, épouse LE GOURRIÉREC	30 août
Monique LE PALLEMEC, veuve GUÉGAN	1 ^{er} septembre
Stéphane LE PEN	8 septembre
Germaine LE POCRÉAU, veuve BOURSIN	19 septembre
Guy LE LÉANNEC	22 septembre
Denise EVANO, épouse THOMAZO	23 septembre
Marie NIGNOL, veuve ROYANT	25 septembre
Léa TRÉHIN, veuve LE PEN	1er octobre
Jean LE MAO	4 octobre
Marie LE BIGOT, épouse JAN	19 octobre
Anne MORVAN, veuve JAFFRÉ	9 novembre
Jeannine ROBIN, épouse LE GOUALLEC	18 novembre
Jean BOSSARD	27 novembre
Félicité LE FERRAND, épouse GUILLEMOT	28 novembre
Liliane LOUAH, épouse LE STER	1 ^{er} décembre
Edouard BÉVAN	3 décembre



Je fais une demande d'aide financière pour mes frais de santé

Je suis confronté à une situation financière difficile liée à des dépenses de santé (exemple : dentaire, optique, appareillage...), la Caisse d'Assurance Maladie peut m'accorder une aide financière en complément des prestations habituellement versées. Ces aides sont attribuées sur critères de ressources, de composition du foyer et avis du service médical selon la demande.

Pour plus de renseignements consultez ameli.fr

JANVIER	
7	Assemblée générale et galette des rois du Club des amis et retraités
8	Stage de harpe à la médiathèque (Collectif ARP)
11	Vœux du Maire
14	Loto de l'école La Feuillaison
16	Assemblée générale des Randonneurs du Brandifout
21	Soirée des bénévoles du Comité des fêtes
22	Filaj du Bagad Sant Ewan et de Poar ar 'leur ! à Saint-Yves
28	Assemblée générale de Bubry activités et sports canins
FÉVRIER	
4	Repas de l'école Sainte-Hélène
11	Fest-noz du Bagad à Saint-Yves
12	Assemblée générale des ACPG-CATM
19	Fest-dé du Club des amis et retraités
MARS	
4	Repas de l'école Teir Dervenn
4 - 5	Soirée théâtre des Tréteaux de Bubry
5	Stage de harpe à la médiathèque (Collectif ARP)
11	Carnaval de l'école La Feuillaison
14 - 25	Exposition "Les Mondes d'Orla #1" à la médiathèque
18	Goûter du Club des amis et retraités
26	Journée « Rentrez dans l'art » de Bubry'Arts
27	Repas des Randonneurs du Brandifout
AVRIL	
1 ^{er}	Repas de l'école La Feuillaison
9	Randonnées de Bubry cyclo club
16	Fête de Kerboharne
22	Repas du Club des amis et retraités
23	Election présidentielle – 1 ^{er} tour
29	Rando-noz de l'école Sainte-Hélène
MAI	
7	Election présidentielle – 2 ^{ème} tour
8	Commémoration du 8 mai 1945
13	Concours de pétanque à Saint-Yves
14	Trail du Comité des fêtes de Bubry
14	Stage de harpe à la médiathèque (Collectif ARP)
25	Fest-dé du Club des amis et retraités
28	Pardon de Saint-Yves
29 - 31	Exposition de l'Amicale des amoureux de la peinture
JUIN	
1 ^{er} - 3	Exposition de l'Amicale des amoureux de la peinture
4	Kermesse de l'école Sainte-Hélène
10	Soirée concert à Nilhio
11	Elections législatives - 1 ^{er} tour
17	Fête de la musique
18	Kermesse de l'école La Feuillaison
18	Elections législatives - 2 ^{ème} tour

JUIN (suite)	
20 - 24	Exposition de L'Atelier bulle
25	Kermesse de l'école Teir Dervenn
27 - 30	Exposition de Bubry'Arts
30	Fêtes locales de Bubry
JUILLET	
1 ^{er}	Feu d'artifice du Comité des fêtes
1 ^{er} - 2	Exposition de Bubry'Arts
1 ^{er} - 3	Fêtes locales de Bubry
9	Fest-dé du Club des amis et retraités
17	Concours de pétanque et repas à Saint-Trémeur
23	Pardon de la chapelle Sainte-Hélène
26	Cérémonie de la Femme dans la Résistance
AOÛT	
6	Fête de Kerboharne
13	Pardon de Saint-Armel
14 - 15	Fêtes locales à Saint-Yves
27	Pardon de Saint-Guénaël
SEPTEMBRE	
1 ^{er}	Forum des associations
3	Pardon de Saint-Clément
10	Repas des Aînés
16	Courses de caisses à savon
16 - 17	Bubry activités et sports canins : Championnat de France de sauvetage en eau douce à Priziac
17	Pardon de la Salette
23	Salon animalier de Bubry Activités et sports canins
24	Pardon de Saint-Trémeur
OCTOBRE	
1 ^{er}	Pardon de Saint-Hervé
1 ^{er}	Journée de la FNATH
7	Repas du Comité de jumelage
14 - 15	Rassemblement moto de Desmo Breizh 56
21	Fest-Noz du Bagad
29	Marché du Terroir
NOVEMBRE	
4	Repas de l'école Teir Dervenn
11	Commémoration du 11 novembre
18	Soirée concert de Team Euro Side
18	Goûter du Club des amis et Retraités
25	Loto de l'école La Feuillaison
26	Fest-dé du Club des amis et retraités
27	Repas des Randonneurs du Brandifout
DÉCEMBRE	
2	Fête de Sainte-Barbe
2 - 3	Marché gourmand de l'école Sainte-Hélène
12	Arbre de Noël de l'école Sainte-Hélène
21	Spectacle de Noël offert par la municipalité aux écoliers

COURSES DE CAISSES À SAVON

Le samedi 17 septembre dernier, c'est sous un soleil radieux que les bolides se sont élancés du sommet de la côte de Sainte-Hélène pour le plus grand plaisir des spectateurs venus nombreux soutenir les équipages hauts en couleurs, dont les plus rapides ont été flashés à plus de 45 km/h !

Belle réussite pour cette première édition de courses de caisses à savon et félicitations à la toute jeune association bubryate «Les Savons d'Hélène», organisatrice de l'événement !

